

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION n°13/2020****OBJET : CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	26
Excusés :	1
Pouvoirs :	1
Votants :	27

SÉANCE DU 15 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le lundi quinze juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 5 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle municipale du MASET, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoints,
Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Sandrine BRUNET, Caroline RICORD, Emilie GAGLILOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Martine LIPUMA qui a donné pouvoir à Christine VAUTRIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLILOLO

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

DECIDE DE CREER une commission d'appel d'offres à caractère permanent ;

DECIDE DE PROCEDER, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant la composer conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

PREND ACTE des articles 22-III et 22-IV du Code des Marchés Publics relatifs à la procédure de remplacement des membres titulaires par les membres suppléants et à la voix prépondérante du Président ;

Sont candidats :

TITULAIRES : Christian GORACCI, Emile BEZZONE, Pierre BRANCATO, Jean-François PIOVESANA, Bruno DEPOORTERE ;

SUPPLEANTS : Caroline RICORD, Colette ZALMA, Vincent MARCIANO, Jean-Paul THIEULIN, Jeannot MANCINI ;

Sont ainsi déclarés élus :

Christian GORACCI, Emile BEZZONE, Pierre BRANCATO, Jean-François PIOVESANA, Bruno DEPOORTERE, membres titulaires ;

Caroline RICORD, Colette ZALMA, Vincent MARCIANO, Jean-Paul THIEULIN, Jeannot MANCINI, membres suppléants pour faire partie avec Monsieur le Maire, Président de droit de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 23 JUIN 2020

Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 23 JUIN 2020

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

